



TABLE RONDE PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT

21 mars 2023 à 15h30 – salle 245

QUESTIONNAIRE

MISSION D'INFORMATION
« LE BATI SCOLAIRE
A L'EPREUVE DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE »

1. Quelles ont été les suites des annonces du Président de la République, à la fin de l'année 2022, sur les bâtiments scolaires ?

La filière du paysage n'a pas pris part aux annonces.

2. Quel est le **chiffre d'affaires** généré pour vos entreprises :
 - a. par la réhabilitation du tertiaire public en général ?
 - b. par la réhabilitation des écoles, collèges et lycées/cantines scolaires ?
 - c. au sein de ces interventions, aux travaux concernant plus particulièrement la transition écologique (rénovation énergétique...)?

Le chiffre d'affaires du secteur du paysage est à hauteur de 8,21 milliards d'euros. Les marchés publics représentent 25,5 % de ce montant, suivi par les marchés privés (25 %) et celui des particuliers (49 %).

Le secteur n'a pas d'estimation précise du chiffre d'affaires total généré par les opérations de renaturation du bâti scolaire.

3. Compte tenu des besoins dans ce domaine, anticipez-vous des difficultés pour faire face aux commandes (s'agissant par exemple de la disponibilité des professionnels concernés ou des matériaux) ?

Le secteur du paysage recrute mais peine à trouver du personnel et connaît une quasi-pénurie dans certaines compétences. Leurs difficultés de recrutement posent un frein à leur croissance vertueuse. 11 600 postes étaient à pourvoir en 2022¹, principalement sur des postes d'ouvriers spécialisés. Près de deux entreprises sur trois déclarent vouloir embaucher sans y parvenir.

Pour le secteur du paysage, les prix de production s'envolent et les tensions restent fortes au niveau de la disponibilité des matières premières et des matériaux. Certains professionnels du secteur répercutent une partie de ces augmentations de coût de production sur leurs prix, ce qui contribue

¹ Baromètre du paysage VALHOR/Xerfi Spécific



mécaniquement à l'augmentation de leur chiffre d'affaires sans permettre de conserver leurs marges.

4. Ces commandes nécessitent-elles de recourir à des importations ? Si oui pour quels produits / matières premières ? De quels pays ?

Les entreprises du paysage ont des filières d'approvisionnement locaux pour les végétaux. Par exemple, la marque "Végétal local" garantit pour les plantes, les arbres et les arbustes sauvages : (1) leur provenance locale au regard d'une carte des régions d'origine, avec une traçabilité complète depuis le site de collecte en milieu naturel ; (2) la prise en compte de la diversité génétique d'origine ; (3) une conservation de la ressource dans le milieu naturel.

5. Estimez-vous que les professionnels du secteur sont suffisamment **formés** pour faire face aux exigences de la commande publique dans le domaine du bâti scolaire ?

Une nouvelle rédaction du [fascicule n° 35 du cahier des clauses techniques générales \(CCTG\)](#), spécifique aux aménagements paysagers et aux aires de sports et de loisirs de plein air est en vigueur depuis le 7 octobre 2021, date de parution au Journal Officiel de l'arrêté relatif à la composition du cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de travaux de génie civil.

Il permet de concevoir et réaliser des projets plus durables constituant une réponse opérationnelle à des enjeux et à une ambition politiques et écologiques élevés. Le cadre qu'il propose et ses prescriptions sont garants de la durabilité et de la pérennité des aménagements paysagers.

Cependant, le nouveau fascicule 35 n'est pas suffisamment utilisé par les maîtres d'ouvrage ni les maîtres d'œuvre, ou alors dans son ancienne version. Cela crée de sérieuses difficultés juridiques puisque les entreprises du paysage peuvent difficilement répondre aux marchés qui élaborent leur cahier des clauses techniques particulières (CCTP) sous l'égide de l'ancien fascicule 35.

6. Le rapport de M. Demarcq sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires, rendu public en février 2020, estimait (p. 19) que les petites communes étaient « mal armées pour contrôler effectivement la qualité des travaux qu'elles commandent en tant que maîtres d'ouvrage » et qu'elles « recourent plus rarement aux CPE, les prestataires étant également moins intéressés par les contrats de petite taille en milieu rural ».

Ce rapport préconisait (proposition n° 8) d'« étendre l'obligation pour les entreprises de disposer d'un label RGC lorsqu'elles réalisent



des travaux d'économie d'énergie ou d'énergies renouvelables pour le compte de collectivités territoriales maîtres d'ouvrage », sauf pour les marchés publics de performance énergétique.
Qu'en pensez-vous ?

La filière du paysage regrette que la rénovation du bâti scolaire soit trop souvent perçue sous le prisme énergétique. La biodiversité doit devenir un élément aussi structurant que le béton dans le bâti.

Il existe aujourd'hui différents types de démarches de labellisation, certification et normalisation pour permettre aux acteurs d'agir en faveur de la biodiversité et de la nature en ville et à des échelles de territoire différentes (de la ville à la parcelle) tels que :

- > EcoQuartier label du ministère de la Transition écologique
- > HQE Aménagement Durable certification de Certivéa
- > Méthode Quartier Energie Carbone développée par l'ADEME
- > BiodiverCity label du CIB
- > Signature Biodiversité®

L'Unep recommande à l'État de promouvoir ces approches globales (carbone, biodiversité) du bâti tout au long de sa vie et de réaliser un inventaire de la nature existante et sa préservation. Il s'agit de faire intervenir l'ensemble des professionnels du paysage (concepteurs-paysagistes, entreprises du paysage) dans les projets à chacune des étapes, plus particulièrement lors des phases initiales. Cette approche globale est une réelle plus-value pour garantir la pérennité des projets.

7. Y a-t-il un **profil d'entreprises titulaires des marchés de rénovation des écoles, collèges et lycées** (en fonction par exemple de leur taille des entreprises) ? Quelle est la part des entreprises artisanales au sein de ce marché ? Compte tenu des besoins liés à la rénovation du parc scolaire, pensez-vous que ces commandes pourraient constituer une opportunité pour les entreprises artisanales ?

Les opérations de renaturation des cours d'écoles concernent toute taille d'entreprise, selon l'ampleur du projet. Elles constituent une opportunité pour les TPE-PME du paysage qui représentent plus de 90 % du secteur.

8. Existe-t-il des estimations du **coût moyen par mètre carré** des travaux de réhabilitation des écoles, collèges et lycées, en fonction de l'ampleur de ceux-ci ?

Le coût d'aménagement est très variable d'un projet à un autre. Actuellement, Paris estime ce coût² entre 300 et 600€/m² dans le cadre des

² <https://cdn.paris.fr/paris/2022/06/10/b6091623aaceb5b5677a3076a307f974.pdf>



cours Oasis et préconise de faire appel comme en Belgique aux entreprises de paysage pour le réduire.

9. Avez-vous des remarques/des suggestions concernant le **droit de la commande publique** ?

L'Unep souhaite que l'allotissement des marchés devienne plus systématique pour promouvoir le savoir-faire et l'expertise des entreprises du paysage. Le droit de la commande publique prévoit l'obligation de l'allotissement des marchés et donc la possibilité de créer un lot paysage dans les marchés publics.

10. Même question concernant les **normes environnementales**.

L'Unep recommande à l'Etat de renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics (critères de notation techniques et précis pour encourager des mises en concurrence « de qualité », utilisation des mécanismes, sourcing, etc.).

Lors des débats de la loi Climat et Résilience, la profession a recommandé aux parlementaires cette proposition pour stimuler le marché des collectivités et les inciter à privilégier le choix de la qualité et ainsi du « mieux disant ».

Choisir le prix au détriment de la qualité, pour la réalisation d'un aménagement paysager fait courir le risque à l'acheteur de supporter des coûts plus importants à moyen/long terme. Cela accroît également la pression sur les fournisseurs de ces chantiers au détriment des filières françaises et des produits de qualité.

La contribution de l'Unep à la loi Climat et Résilience est disponible dans le lien ci-dessous : <https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/a-propos-de-lunep/nos-actions-dinfluence/projet-de-loi-climat-et-resilience-renforcer-la-place-de-la-vegetalisation/>

11. Quelles **contraintes spécifiques** présentent, de votre point de vue, les commandes liées à la réhabilitation des écoles, collèges et lycées pour les entreprises par rapport aux chantiers de réhabilitation des autres bâtiments tertiaires publics/du parc privé ?

Le végétal est la solution à privilégier dans ces chantiers. Il ne peut être une variable d'ajustement mais un élément structurant du bâti scolaire.

Ces projets ambitieux rassemblent et nécessitent une participation collective de la création à l'utilisation par les usagers des cours d'école. Les travaux



de renaturation des cours d'écoles réalisés par les entreprises du paysage se font en coopération avec des entreprises des travaux publics, des bureaux d'études, des paysagistes-concepteurs, et des services techniques de municipalités.

Ces travaux se réalisent dans les écoles maternelle, primaires, collèges, lycées y compris dans les universités.

A l'heure actuelle, les entreprises du paysage sont très peu intégrées aux phases de conception des projets. **Pour penser la conception de ce bâti autour du végétal, il est nécessaire de faire intervenir l'ensemble des professionnels du paysage (concepteurs-paysagistes, entreprises du paysage) dans les projets à chacune des étapes, plus particulièrement lors des phases initiales.**

12. Quelles sont, de votre point de vue, les **principales difficultés des collectivités territoriales** pour mener à bien les projets qui vous sont confiés ?

Il n'existe pas suffisamment de concertation en amont. Les entreprises du paysage peuvent prendre part aux projets dès la phase de conception, en lien direct avec les équipes scolaires et les donneurs d'ordre.

13. L'industrialisation des solutions préconisée notamment par le rapport de François Demarcq sur la rénovation énergétique des bâtiments scolaires (2020) pour réduire les coûts et accélérer la rénovation vous semble-t-elle une orientation pertinente et réalisable compte tenu de vos contraintes ?
14. L'ampleur et la nature des travaux à entreprendre pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires diffèrent-elles en fonction de la période de construction (écoles « Jules ferry », constructions postérieures aux années 1960...) ? Quelles sont les conséquences de ces différences architecturales en termes de coût ?
15. Pouvez-vous donner des **exemples de réalisations récentes** susceptibles d'éclairer la mission d'information, en matière de rénovation ou de construction d'écoles, de collèges et de lycées ?

Deux projets de renaturation de cours d'écoles ont été réalisés à Lons Le Saunier dans le Jura. Les travaux s'élèvent à 908 191 €TTC, des subventions de l'État au titre de la DETR* (16,99%), de la Région Bourgogne Franche Comté (36,20%) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (26,81%), soit un reste à charge pour la Ville qui serait d'environ 20%.

Une entreprise du paysage est intervenue dans le cadre de ces travaux.



16. Comment les entreprises du bâtiment travaillent-elles avec les paysagistes ? avec les architectes ?

La collaboration entre les entreprises du paysage et les entreprises du bâtiment dépendent des projets. La filière du paysage déplore toutefois qu'elle demeure trop peu intégrée aux phases de conception (et de concertation) des projets.

Pour penser la conception de ce bâti autour du végétal, il est nécessaire de faire intervenir l'ensemble des professionnels du paysage (concepteurs-paysagistes, entreprises du paysage) dans les projets à chacune des étapes, plus particulièrement lors des phases initiales.